



arret de contrat avec l'avocat

Par **gagnessi**, le **08/07/2012** à **08:41**

J'avais pris un avocat pour un divorce, il m'a représenté devant le JAF, pour la requête non conciliation. le JAF a prononcé l'ordonnance de non conciliation.

L'avocat devait faire l'assignation en divorce .Il a fait une assignation en divorce en catastrophe à l'huissier et la date de l'audience ne figure pas, le cabinet du JAF saisit, il n'y a pas de trace d'assignation en référé, l'assignation en divorce envoyé à l'huissier dont il réclame l'argent. Au niveau du cabinet au tribunal, il n'y a que la requête en non conciliation et l'ordonnance de non conciliation prononcée par le JAF.

puis -je porté plainte à l'ordre des avocats et au service des fixations des honoraires pour le travail qui n'est pas fait?.Les honoraires ont été payés et je veux mettre fin avec son cabinet.
Merci de me répondre[fluo][fluo]